

**OBJET : 18 rue des Noyers: acquisition du lot 7, bâtiment A appartenant à la succession non réclamée de Monsieur FORQUIN Bernard**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance du 30 mai 2003,

Vu le courrier de la Ville d'Aubervilliers du 17 novembre 2003,

Vu la lettre de la DNID du 21 avril 2004,

Considérant l'intérêt d'acquérir le lot 7, bâtiment A sis 18 rue des Noyers à Aubervilliers géré par la DNID en sa qualité d'administrateur provisoire de la succession non réclamée de Monsieur FORQUIN Bernard,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir le lot 7, bâtiment A, géré par la DNID en sa qualité d'administrateur provisoire de la succession non réclamée de Monsieur FORQUIN Bernard,

ARTICLE 2 : Le prix d'acquisition est fixé, par la DNID, à 8854 €uros, valeur vénale.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au :  
203-2138-824

LE MAIRE,